



Mairie de Lezoux

PRENDRE OBLIGATOIREMENT UN RENDEZ-VOUS AU 04.73.73.01.00

POUR ETABLIR

CARTE D'IDENTITE SECURISEE

ATTENTION la validité des CNI majeures délivrées à partir du 02/01/2004 a été prolongée de 5 ans. Celles-ci ne pourront être refaites que pour modification d'état-civil, d'adresse ou sur présentation d'un justificatif de voyage à l'étranger.

- Ancienne carte d'identité sécurisée (s'il y a lieu) + photocopie (si carte perdue ou volée : faire déclaration de perte en mairie, de vol à la gendarmerie + timbre fiscal de 25€ + acte de naissance de moins de 3 mois)
- Si 1^{ère} demande : acte de naissance

- 1 photo, en couleur, format passeport, de moins de 6 mois, pas de lunettes, tête nue, pas de cheveux devant les yeux et sur les sourcils et la bouche fermée
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (original + photocopie) au choix : quittance de loyer informatisée, facture EDF, gaz, téléphone fixe ou portable, avis d'imposition
- Pour les personnes hébergées : fournir justificatif de domicile + attestation + CNI de l'hébergeant
- Pour les personnes naturalisées : fournir le décret de naturalisation (l'original + la photocopie) à la 1^{ère} demande
- Connaître obligatoirement les noms, prénoms, date et lieu de naissance de ses parents (vivants ou décédés)

EN PLUS POUR LES MINEURS :

- acte de naissance de moins de 3 mois, à demander dans la Mairie de naissance
- Ils doivent être accompagnés obligatoirement d'un des 2 parents
 - Fournir la carte d'identité des 2 parents + photocopie
- EN CAS DE SEPARATION ou DIVORCE : fournir le jugement de divorce (original + photocopie) statuant sur la garde de l'enfant
- SI AUTORITE PARENTALE CONJOINTE ou pour COUPLE NON-MARIE : produire une attestation de l'autre parent autorisant l'établissement d'une CNI ou d'un passeport.
- SI GARDE ALTERNEE : 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (original + photocopie) de chaque parent

ACTE DE NAISSANCE : si la commune de naissance reliée à COMEDEC, ne pas le demander, (LISTE DES MAIRIES consultable sur <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC>)

TIMBRE FISCAL : à acheter soit au bureau de tabac, soit au Trésor Public, soit sur Internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>

POSSIBILITE DE FAIRE UNE PRE-DEMANDE EN LIGNE sur : <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches>

LISTE DES MAIRIES établissant les CNI et les PASSEPORTS sur : <https://passeport.ants.gouv.fr/Services>